



## Compte rendu de la séance du conseil municipal du 23 mars 2021

Le mardi 23 mars 2021, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le 18 mars 2021 et affichée.

**Membres élus : 23    En fonction : 23    Présents : 20**

**Membres présents** : M. DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1<sup>ère</sup> Adjointe ; M. COQUELIN Philippe, 2<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 3<sup>ème</sup> Adjointe ; M. DONVAL Claude, 4<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 5<sup>ème</sup> Adjointe ; M. GIEUX Michel, 6<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme GOHEL Agnès ; M. TRUFFAULT Gérard ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFEU Jean Pierre ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; Mme NEVEU Mélanie ; Mme GUEMAS Sophie ; M. BAZIN Rémi ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier.

**Membres absents excusés** : Mme MAO Régeane ; M. BOUVET Yann ; M. BEUNEL Julien

Mme Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance.

---

Après approbation du procès-verbal de la séance du 23.02.2021, conformément à l'article L.2122-23 8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal ; ainsi

- il a renoncé au droit de préemption urbain pour les biens situés : 34 rue de la Dévrie, 1 D rue Pierre Landais,
- il a décidé la création d'une régie de recettes multi produits qui viendra se substituer aux 3 régies existantes : location de salles – droit de place et restauration.

En outre, il indique que compte tenu de l'état des sièges de la salle des mariages, il est envisagé de procéder à l'acquisition de fauteuils pour les mariés et de chaises pour leurs témoins.

### 1. Projets Budget 2021

Le maire indique à l'assemblée que la commission Voirie propose que soient inscrits des crédits

- en investissement pour l'acquisition d'une remorque 8 tonnes : les devis varient de 11 550 € à 15 500 € TTC,
- en fonctionnement pour la rénovation du marquage au sol (bandes stop – passages piétons – lignes médiane ) les devis s'élèvent à 13 000 € TTC,

### 2. Vote des taux d'imposition 2021

Le maire rappelle à l'assemblée que les taux des trois taxes locales, inchangés depuis 2001, adoptés en 2020, étaient les suivants :

- Taxe d'habitation :	14,81 %
- Taxe foncière (bâti) :	16,74 %
- Taxe foncière (non bâti) :	39,27 %

Il indique que compte tenu de la suppression progressive de la taxe d'habitation, dès cette année, la perte de recettes qui en résultera pour la commune sera compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties ; ce taux étant de 19,9% un coefficient correcteur viendra corriger les écarts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de fixer pour l'année 2021 le taux de la

- Taxe foncière (bâti) à : 36,64% (Part communale : 16,74 % + Part départementale : 19,9% )
- Taxe foncière (non bâti) à : 39,27%

### 3. Affectation des résultats 2020 sur le budget 2021

Le maire rappelle qu'en section investissement, le compte administratif 2020 a fait apparaître un résultat positif de 174.999,94 € qui sera affecté en recettes d'investissement à l'article 001 du budget primitif 2021.

Il indique qu'en section de fonctionnement le compte administratif 2020 a fait apparaître un résultat de + 769.079,66 € à affecter au budget 2021.

Le conseil municipal, à l'unanimité, considérant les besoins de financement du budget 2021, décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement constaté au C.A. 2020 comme suit :

- + 230 000,00 € en section d'investissement (article 1068) du budget primitif 2021
- + 539 079,66 € en section de fonctionnement (article 002) du budget primitif 2021

### 4. Provision pour créances douteuses

Le maire indique à l'assemblée que les provisions pour dépréciation des créances contentieuses relèvent désormais des dépenses obligatoires pour toutes les collectivités et que l'assemblée doit délibérer pour définir le mode de calcul retenu pour évaluer le risque. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'appliquer un taux 15 % au montant total des pièces prises en charge depuis plus de deux ans composant les soldes débiteurs des comptes de tiers de créances douteuses et/ou contentieuses (en M14 : 4116, 4126, 4146, 4156, 4161 4626, 46726).

### 5. Vote du budget primitif 2021

Conformément à l'article L 2123-24-1-1 du CGCT, avant le vote du budget, le maire rappelle à l'assemblée le montant des indemnités dont ont bénéficié les élus siégeant au conseil municipal.

En ce qui concerne l'exercice 2021, le maire indique que le budget primitif de la commune proposé s'équilibre en dépenses et en recettes à **2 558 108,66 €** en fonctionnement, et à **2 038 578,60 €** en investissement,

Il se résume ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	1.914.080,00 €	Recettes de l'exercice	2.019.029,00 €
<i>Virement en sect. d'inv.</i>	<i>644.028,66 €</i>	002 – Excédent de fonctionnement	539.079.66
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2.558.108,66 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2.558.108,66 €</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Dépenses nouvelles de l'exercice	1.798.978,60 €	Recettes nouvelles de l'exercice	986.750,00 €
Restes à réaliser N - 1	239.600,00 €	<i>Virement de la sect. de fonct.</i>	
		Restes à réaliser N – 1	<i>644.028,66 €</i>
		1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	2.800,00 €
		001 - Excédent Invest	230.000,00 €
			174.999.94 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2.038.578,60 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2.038.578,60 €</b>

Après une présentation détaillée de la section de fonctionnement et des différentes opérations prévisionnelles de la section d'investissement, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2021 de la Commune tel que proposé.

### 6. Projet d'extension de la Maison de santé

Le maire rappelle à l'assemblée qu'une étude relative à la faisabilité d'une extension a été confiée, en décembre 2020, au cabinet Gesland Hamelot. Cette étude a fait l'objet de nombreux échanges avec les professionnels de santé afin de connaître leurs besoins précis et de recueillir leur assentiment sur le projet.

Au terme de cette étude, l'extension de la Maison de Santé est envisagée par la création de 2 nouveaux espaces et la redistribution des locaux au rez-de-chaussée ainsi que d'un étage.

Ces nouveaux espaces permettront de disposer de salles supplémentaires de consultation et d'attente au rez-de-chaussée, d'accueillir l'activité des masseurs kinésithérapeutes, des sanitaires douches, une salle de réunion et un bureau avec salle d'attente, à l'étage.

A ce stade du projet, les travaux liés à cette extension sont évalués à 717 885,74 euros HT. Le maire indique que pour le financement de ce projet, l'Etat, la Région Bretagne et le Département d'Ille et Vilaine seront sollicités ; leur soutien permettra de conserver le prix actuel des loyers d'un montant de 81.83 € TTC le m<sup>2</sup> annuel (surface professionnelle - charges non comprises)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le projet d'extension de la maison de santé et le plan prévisionnel de financement ci-après

Travaux d'extension de la Maison de Santé			
Dépenses en € HT		Recettes en €	
Maitrise d'œuvre	55 000,00	Etat DETR ou DSIL	120 000,00
Travaux	647 885,74	Région Bretagne	170 000,00
SPS + Contrôle Technique + ENEDIS	15 000,00	Département d'Ille et Vilaine	100 000,00
		Commune emprunt et autofinancement	327 885,74
<b>Total</b>	<b>717 885,74</b>	<b>Total</b>	<b>717 885,74</b>

### 7. Projets Parc de la Chavaigne – Terrain de sports

Le maire rappelle les montants des devis concernant les études relatives au parc de la Chavaigne (6 451€) et au terrain de sport (8 472€). Après échange avec le cabinet ABE, il indique que ces montants sont ramenés à 5 646 € et 7 667 € ; et que ces devis incluent des éléments de mission qui de fait ne figureront pas dans la maitrise d'œuvre.

### 8. Personnel communal – Avenant à la convention passée avec l'Ehpad

Considérant que le Ségur de la santé prévoit une revalorisation salariale des agents travaillant en EHPAD et que, par convention, la commune met à disposition de l'Ehpad un agent communal ; le conseil municipal autorise le maire à signer l'avenant N° 1 à la convention qui prévoit le remboursement par l'Ehpad à la commune du complément indiciaire versé à l'agent mis à disposition.

### 9. R.I.P.A.ME

Afin de proposer aux assistantes maternelles une formation « gestes et postures » les 27 mai et 17 juin prochains, le conseil municipal autorise le maire à signer une convention de prestations des services avec l'éducatrice sportive en charge de l'animation de ces ateliers.

### 10. Communauté d'Agglomération – Modification des statuts

Le maire indique à l'assemblée que les statuts de la Communauté d'Agglomération doivent être modifiés

- afin de permettre le versement à l'hôpital Simone Veil de VITRE d'une aide forfaitaire à l'investissement d'un montant de 500 000 Euros dans le cadre de son projet de restructuration immobilière,
- et pour prendre la compétence en matière de réseau public de chaleur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable à ces ajouts.

### 11. Installation classée pour la protection de l'environnement

Le maire indique que le projet de monsieur Sylvain Faucheu d'élevage de poulettes pondeuses biologiques au lieu-dit « La basse Cette » fera l'objet d'une consultation publique du 29 mars 2021 au 29 avril 2021. Le dossier complet est consultable en mairie aux heures et jours d'ouverture. Après une présentation détaillée du projet, le conseil municipal donne un avis favorable.

### 12. Divers

- A la demande de l'école Lucie Aubrac des messages en gallo seront diffusés sur le panneau électronique,
- Une nouvelle association voit le jour « Running Team Landa Val » elle est dédiée à la course à pieds et ouverte à tous.